Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261005-DD_2026_119-CC

Mairie d'AUBY
Lancement
Transports en autocar intra et extra muros
Décision n° 2026/119/MP

Publié le 13 octobre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 (4°) ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 mai 2025 donnant délégation au Maire pour exercer les compétences prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville;

Considérant que le marché de transports en autocar intra et extra muros comprenant les lots suivants :

- Lot n° 1 : Ramassage scolaire des collégiens et transports des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
- Lot n° 2 : Transports occasionnels (sorties scolaires, déplacements vers la piscine, activités sportives et culturelles, etc.);
- Lot n° 3 : Voyages en France et à l'étranger » ;

Considérant que le marché de services de transports en autocar, composé des trois lots précités, arrive à échéance le 31 décembre 2026 et qu'il convient d'en assurer le renouvellement afin de garantir la continuité du service public

Considérant que le montant estimé du marché est supérieur au seuil européen applicable aux marchés publics de services ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Le Maire,

Décide,

Article 1
De lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché public de services de transports en autocar pour les besoins de la Ville

Article 2
D'approuver le dossier de consultation.

Article 3
Un avis de marché sera publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20261005-DD_2026_119-CC

Mairie d'AUBY
Lancement
Transports en autocar intra et extra muros
Décision n° 2026/119/MP

Article 4
La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la ville
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication



AUBY, le 5 octobre 2026

Bernard CZECH

Maire